



# BIENVENUE DANS NOTRE « KITA »

## DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

pour l'utilisation de photographies de personnes, de données et de travaux liés à des personnes au sein de Kita \_\_\_\_\_

La garderie

---



---

détenue par

---



---

(mentionner à chaque fois nom et adresse complète)

prévoit de réaliser et de publier à des fins internes des photographies de personnes, des données et travaux liés à des personnes de votre enfant au sein de Kita. Des illustrations de personnes sont dans ce sens des photos, graphiques, dessins ou enregistrements vidéo pouvant représenter des enfants de manière éventuellement reconnaissable.

Ce que nous souhaitons :

Documenter les étapes de la formation et de l'apprentissage de votre enfant (travaux de portfolio / observation et documentation)

Configurer les locaux de Kita de manière créative et rendre accessible les activités du groupe d'enfants aux parents et visiteurs de manière officielle.

Illustrer le classeur de votre enfant.

Configurer le journal interne Kita.

Montrer les séquences vidéo aux soirées parents.

---



---

Le consentement est libre.

Un refus ou une révocation de mon consentement ne saurait entraîner d'inconvénients.

Ein Kooperationsprojekt von:



Landesverband  
Brandenburg e.V.



Unterstützung und finanzielle Förderung:



LAND  
BRANDENBURG  
Ministerium für Bildung,  
Jugend und Sport

Je/nous

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

prénom

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

prénom

\_\_\_\_\_

Adresse, code postal, localité

donnons présentement notre accord pour que les photos et travaux de notre ou nos enfants

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

prénom

\_\_\_\_\_

date de naissance

soient publiés et conservés en interne aux fins mentionnées ci-dessus.

Une fois que mon ou notre enfant aura quitté Kita

\_\_\_\_\_

les photos me ou nous seront restituées avec le classeur.

Cette autorisation peut à tout moment être annulée par écrit.

\_\_\_\_\_

Lieu, date

\_\_\_\_\_

Signature des parents, respectivement des tuteurs.

**Base juridique :** Toute publication est uniquement autorisée si l'accord des personnes représentées a été préalablement obtenu, § 22 de la loi sur les droits d'auteur des œuvres graphiques et plastiques et de la photographie.

